



**MAIRIE DE FRESSINES**  
**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 NOVEMBRE 2023**

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal, PISSY Peggy,

MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, POIGNAND Cyrille, CHAIGNEAU Patrick.

Excusés : Mme GONORD Audrey, MM. DUPEU Laurent, DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud.

Absent : M. RULLIER David.

Pouvoirs : M. GIRAUD Arnaud ayant donné pouvoir à Mme MISBERT Christelle.

**1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. ROUSSEAUX Patrick est désigné secrétaire de séance.

**2 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 12 SEPTEMBRE ET DU 10 OCTOBRE 2023**

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent les procès-verbaux des conseils municipaux du 12 septembre et du 10 octobre 2023.

**3 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME « EKOSENTIA » POUR LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS**

Monsieur le maire accueille Mme BOUIN Charlotte qui porte le projet « Ekosentia », et M. MOREAU Guillaume président de l'association des chasseurs de Fressines.

**Objectif du projet :**

- Acquérir ou perfectionner des connaissances sur la commune. Réaliser un état initial des chemins, définir les éléments paysagers du territoire, mettre en valeur les chemins ruraux et sensibiliser les acteurs locaux,
- Créer une démarche de participation citoyenne au sein de la commune,
- S'investir dans la commune avec des actions concrètes,
- Présenter et adapter le projet « Ekosentia » au contexte local,
- Faire perdurer le projet « Ekosentia » à la suite de l'inventaire participatif,
- Instituer l'inventaire participatif,
- Explorer les données issues de l'inventaire participatif.

**Exemples de démarches applicables aux chemins ruraux :**

- Plantation de haie bocagère,
- Gestion des haies,
- Semis de bordures de chemins,
- Gestion des accotements par un entretien différencié,
- Implanter des jachères fleuries et/ou faune sauvage,
- Accompagnement de la profession agricole,
- Éducation de la nature,
- Randonnées thématiques,
- Protéger les chemins ruraux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

M. ROUSSEAUX Patrick est désigné référent de ce projet.

#### **4 – RENOUELEMENT DE LA LOCATION DES PHOTOCOPIEURS**

Aujourd'hui, nous avons 2 copieurs, un en mairie et l'autre à l'école.

Le budget actuel est de 2 040,18 € HT/TRIM pour 35000 pages N/B et 12 000 pages couleurs / TRIM

Le contrat arrive à terme dans un an.

La société Koesio propose deux machines, 25 pages/minutes.

- Prix à la location pour les deux copieurs : 1 695,00 € HT/TRIM,

- Prix à l'achat pour les deux copieurs : 15 600,00 € HT + un coût de fonctionnement annuel de 2 754 € HT.

Le conseil municipal décide de surseoir à décision dans l'absence d'une comparaison. Mme Christelle MISBERT est chargée de récupérer un autre devis.

#### **5 – DÉLIBÉRATION SUR L'ACHAT DES PARCELLES AH 170, AH171 ET AH172**

64/2023

Considérant le projet évoqué lors du précédent conseil municipal, relatif au projet d'achat des parcelles AH 170, AH 171 et AH 172 situées au lieu-dit « La Mayenne » dans le bourg de Fressines ;

Considérant l'accord du propriétaire en date du 30 octobre 2023, pour la vente de la parcelle AH 171, au tarif de 25 € / m<sup>2</sup>, l'ajout de la parcelle AH 172 à cette acquisition et la conservation d'un accès voiture à la parcelle AH 170 ;

Considérant le fait que la commune est intéressée par l'acquisition de la parcelle AH 171 de 1 504 m<sup>2</sup> et AH 172 de 67 m<sup>2</sup> à hauteur de 25 € / m<sup>2</sup>, soit un total de 39 275 € ;

Considérant l'objectif d'assurer l'entretien et la mise en valeur du cimetière familial (AH 172) par la commune ;

Considérant l'objectif de conserver un accès voitures vers la parcelle (AH 170) ;

Le conseil municipal, après validation du tarif à 25 € / m<sup>2</sup> ;

autorise Monsieur le maire à l'unanimité :

- à signer tous documents relatifs à l'achat de ce terrain,

- à prendre contact auprès d'un notaire,

- à prendre en charge les frais de notaire.

#### **6 – ADHÉSION AU C.A.U.E. DES DEUX-SEVRES**

65/2023

Monsieur le maire présente aux conseillers la proposition d'adhésion au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres) dont la cotisation pour l'année 2024 est de 200 €.

Cette adhésion est déductible de la cotisation à I.D. 79 (Ingénierie Départementale 79).

Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité de donner une suite favorable à cette demande et de verser la cotisation de 200 € pour le C.A.U.E. pour l'année 2024.

#### **7 – TARIFS 2024 LOCATION : SALLE DES FÊTES, TIVOLIS, SALLE COMMUNALE**

66/2023

Après étude des différents tarifs communaux, les élus votent les tarifs de location de la salle des fêtes, de la salle communale et des tivolis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

##### **Salle des fêtes (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)**

La location de la salle des fêtes est accordée pour une journée de 8h le matin à 8h le lendemain matin :

• Gratuité pour les associations et sections communales		
• Personnes domiciliées sur la commune		
➢ Repas ou autres manifestations non lucrative	140,00 € en été	190,00 € en hiver
➢ Caution		400,00 €
● Personnes et associations hors commune		
➢ Repas ou autres manifestations non lucrative	280,00 € en été	380,00 € en hiver
➢ Caution		500,00 €
● Manifestations à but lucratif		
➢ Tarifs identiques pour tous	420,00 € en été	510,00 € en hiver
● Location à l'heure (maximum 3 heures)		
➢ Tarifs identiques pour tous	12,00 €/ l'heure sans chauffage	20,00 €/ l'heure avec chauffage
• Location de vaisselle hors salle des fêtes (50 couverts) pour les habitants de la commune		30,00 €

La période de chauffage est fixée du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de chaque année. Concernant les mois d'avril et d'octobre, il sera facturé le tarif hiver, sauf demande particulière du locataire de ne pas mettre le chauffage. Dans ce cas, le tarif été sera facturé. En cas de demande particulière pour l'utilisation du chauffage en dehors de la période d'hiver, il sera facturé le tarif hiver.

Le matériel cassé, détérioré ou manquant suite à la location sera facturé comme suit :

Un couvert	1,00 €
Une assiette	2,00 €
Une tasse à café	2,00 €
Une flûte à champagne	2,00 €
Un verre ballon	1,50 €
Un verre ordinaire	0,50 €
Un pichet	3,50 €
Un plat inox	8,50 €
Une chaise	25,00 €
Divers (balai, seau...)	15,50 €

### **Salle communale (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)**

La location de la salle des associations est accordée pour quelques heures, (pas une journée entière) pour l'organisation d'une réunion en petit comité, (salle de petite taille) et non un repas.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuité pour les associations et sections communales</li> <li>• Location à l'heure</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tarifs identiques pour tous</li> </ul>	<b>6,00 €</b> / l'heure été	<b>9,00 €</b> / l'heure hiver

### **Tivolis (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)**

Les conseillers votent les tarifs de location des tivolis communaux comme suit, pour une location de deux jours consécutifs.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuité pour les associations et sections communales</li> <li>• <b>Matériel loué par les personnes domiciliées sur la commune</b> (implantation du matériel obligatoirement sur la commune)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPTION 1 (70,00 €)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPTION 2 (45,00 €)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPTION 3 (95,00 €)</b></li> </ul>
<u>Un tivoli fermé</u> Tente de 5,00 m x 8,00 m 4 bâches de côtes  (Caution de 500,00 €)	<u>Un tivoli ouvert</u> Tente de 5,00 m x 8,00 m Sans bâche de côtés  (Caution de 500,00 €)	<u>Les 2 tivolis</u> 2 fois 5,00 m x 8,00 m Un tivoli ouvert et un tivoli fermé avec les 4 bâches de côtés (Caution de 500,00 €)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Matériel loué par les personnes hors commune</b> (implantation du matériel obligatoirement sur la commune)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPTION 1 (95,00 €)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPTION 2 (60,00 €)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPTION 3 (135,00 €)</b></li> </ul>
<u>Un tivoli fermé</u> Tente de 5,00 m x 8,00 m 4 bâches de côtes  (Caution de 500,00 €)	<u>Un tivoli ouvert</u> Tente de 5,00 m x 8,00 m Sans bâche de côtés  (Caution de 500,00 €)	<u>Les 2 tivolis</u> 2 fois 5,00 m x 8,00 m Un tivoli ouvert et un tivoli fermé avec les 4 bâches de côtés (Caution de 500,00 €)

## **8 – TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAINS, CAVURNES, ET DES EMPLACEMENTS AU COLUMBARIUM, AU CIMETIERE COMMUNAL**

67/2023

Après délibération et étude des différents tarifs communaux, les élus votent les tarifs suivants pour toute demande de concession, case au columbarium ou caverne au cimetière communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

<b>CONCESSIONS DE TERRAIN</b>	
Perpétuelle	200 € les 2m <sup>2</sup>
50 ans	150 € les 2m <sup>2</sup>
30 ans	100 € les 2m <sup>2</sup>
<b>COLUMBARIUM 1 CASE</b>	
Perpétuel	Néant
50 ans	735 €
30 ans	630 €
15 ans	315 €
<b>CONCESSION CAVURNE</b>	
Perpétuelle	100 € le m <sup>2</sup>
50 ans	75 € le m <sup>2</sup>
30 ans	50 € le m <sup>2</sup>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	<b>GRATUIT</b>

## **9 – APPEL D’OFFRES RESTREINT SUR LES CONTROLES RÉGLEMENTAIRES DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX**

68/2023

M. ROUSSEAU Patrick présente au conseil municipal l’ensemble des devis reçus suite à l’appel d’offre concernant les vérifications techniques périodiques des équipements communaux.

### **- SOCOTEC**

- Pour un coût de 5 083,40 € TTC sur deux ans sans le contrôle des sols synthétiques des jeux d’enfants (T14).
- Coût du T14 : 1 680,00 € TTC.

### **- APAVE**

- Pour un coût de 7 766,00 € TTC sur deux ans sans le T14.
- Coût du T14 : 780,00 € TTC.

### **- VÉRITAS**

- Pour un coût de 11 858,00 € TTC sur deux ans sans le T14.
- Coût du T14 : 1 944,00 €.

### **- SCMS**

- Coût du T14 : 720,00 € TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de valider le devis SOCOTEC sans T14, d’un montant de 5 083,40 € TTC et le devis SCMC avec seulement le T14, d’un montant de 720,00 € TTC.

## **10 – POINT DE SITUATION : RUE DES MAISONS NEUVES**

M. le Maire informe les élus qu’il a reçu un message de la part du maire de Vouillé, concernant le projet de travaux rue des Maisons Neuves. Le montant global de l’opération est estimé à 463 000 € après déduction des subventions pour les deux communes, soit un dépassement d’environ 30 000 € minimum pour la commune de Vouillé.

Vouillé ayant d’autres projets prioritaires, il est proposé à la commune de Fressines, de participer au-delà du 50/50. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge au-delà des 50/50 annoncés au départ et propose de revoir le projet pour rester dans l’enveloppe initiale.

Le projet ne pourra se réaliser que si Vouillé entre en négociations avec les riverains pour l’acquisition d’une partie des parcelles en bordure de voirie de cette commune.

**BON D'ACHAT POUR LES AGENTS CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire propose d'offrir un bon d'achat aux employés ne bénéficiant pas du régime indemnitaire (personnel contractuel) en poste sur la commune et faisant toujours partie des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les conseillers municipaux acceptent ce principe pour l'année 2023 et approuvent les montants proposés.

Les bénéficiaires recevront des cartes cadeaux pour un montant global de 580 € et variant de 10 € à 10 € et qui sera calculé au prorata de leur temps de travail hebdomadaire et de leur présence annuelle.

**PANIÈRES DE FIN D'ANNÉE**

De plus, les élus abordent les panières de fin d'année à destination des agents communaux, des bénévoles de la bibliothèque, de la diététicienne Mme RAYMOND et de M. CHAIGNEAU Michel. En 2022, le montant des panières était de 30 € TTC l'unité. Pour l'année 2023, le montant des panières est de 32 € TTC.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

**12 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget 2023 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer le vote de crédits supplémentaires comme suit :

**Vote de crédits supplémentaires**

Libellé	Art.	Montant Dépenses	Art.	Montant Recettes
<b><u>Section de fonctionnement - dépenses</u></b>				
Subvention fonct. autres personnes de droit privé	65748	+ 144,00 €		
Droits utilisation – informatique en nuage	65811	+1 400,00 €		
Titre annulé sur exercice antérieur	673	+ 1 000,00 €		
<b><u>Section de fonctionnement - recettes</u></b>				
Revenus des immeubles			752	+ 2 544,00 €
<b><u>Total</u></b>		<b>+ 2 544,00 €</b>		<b>+ 2 544,00 €</b>

Les conseillers, après délibération, approuvent le vote des crédits supplémentaires tel que présenté.

**13 – VALIDATION DE DIFFERENTS DEVIS**

Plusieurs devis sont présentés pour validation par le conseil.

Mme GIRAUD présente quatre propositions commerciales pour la fourniture du bulletin municipal :

- Deux devis du graphiste Christophe SIMON pour la mise en page :

- Devis n°1 d'un montant de 1740,00 € TTC (selon la maquette de 2023),
- Devis n°2 d'un montant de 2 040,00 € TTC (selon une nouvelle maquette, lecture plus facile, couleurs plus douces et écriture plus arrondie),

- Un devis de Mme DAUNIZAU d'un montant de 1 250,00 € TTC (pas de maquette) pour la mise en page,

- Un devis de l'imprimerie MATHIEU d'un montant de 1 767,13 € TTC pour l'impression de 820 exemplaires

M. DÉCOU présente trois devis pour une débroussailleuse. Le premier de l'établissement CENTRAL GARAGE pour un montant de 20 280,00 € TTC. Le second, de l'établissement GONNIN DURIS pour un montant de 35 400,00 € TTC. Le troisième de l'établissement QUITTÉ/TARADOIRE pour un montant de 35 382,00 € TTC avec options palpeur et haubans renforcés et reprise de l'ancien matériel.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité valide les devis suivants :

- Le devis de l'imprimerie Mathieu pour un montant de 1 767,13 € TTC,
- Le devis du graphiste Christophe SIMON pour un montant de 2 040,00 € TTC,
- Le devis de la débroussailleuse de l'établissement QUITTÉ/TARADOIRE pour un montant de 35 382,00 € TTC.

## **14 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission voirie/bâtiments**

- Mur de soutènement du Pont de Pied Pouzin : les deux murs sont en mauvais état. Le site a été sécurisé par des plots blancs pour limiter le double flux. Une signalisation a été mise en place pour plusieurs mois.
- La Thibauderie : un appel d'offre va être lancé en début d'année pour les travaux du local de proximité.

### **Commission école**

Mme LEDOUX Nadine informe les élus qu'une nouvelle organisation a été mise en place à 16h suite à sa réunion avec les agents et les instituteurs. Les instituteurs accompagnent les élèves à la sortie.

Mme LEDOUX informe que suite à une circulaire de l'état, le fond d'amorçage concernant le PEDT est divisé à 50 % pour 2024, et sera supprimé les années suivantes.

Conseil des jeunes : une soirée jeux est prévue le 25 novembre 2023.

M. le maire annonce aux élus qu'il est en contact avec le député et le sénateur pour organiser une visite au sénat et à l'assemblée nationale pour le Conseil des jeunes. Il reste en attente du retour du député.

### **Commission sécurité/environnement**

M. ROUSSEAUX Patrick présente un projet de maillage du Parc du Cèdre bleu avec les chemins de randonnées communaux. Ce projet nécessiterait l'achat de parcelles à des particuliers. Le Conseil municipal autorise la maire à consulter ces particuliers pour en connaître les conditions.

### **Recensement, Population 2024**

Mme BALOTHE annonce qu'elle a reçu 3 candidatures pour les agents recenseurs.

## **15 – INFORMATIONS DU MAIRE**

- Déploiement de la fibre : deux armoires prévues, une en face du Parc du Cèdre, et l'autre, place de la Bascule.
- Retour financier SÉLIA : + 3 628,99 €.
- Le Fond Péréquation de la Taxe Professionnelle : + 3 705.49 €.
- Le FPIC : + 30 069,00 €.
- Filet sécurité inflation : + 55 285,00 €.
- Vœux du Maire le 12 janvier 2024 à 18h30.

## **16 – QUESTIONS DIVERSES**

M. DÉCOU annonce qu'une commission voirie se déroulera le mercredi 13 décembre 2023 à 18h30 pour étudier le budget 2024.

Fin de la séance : **23H04**

Conseil municipal du 14 novembre 2023

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
DUPEU Laurent		Excusé
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		Excusé Pouvoir à Mme MISBERT Christelle
GONORD Audrey		Excusée
CHAIGNEAU Patrick		